



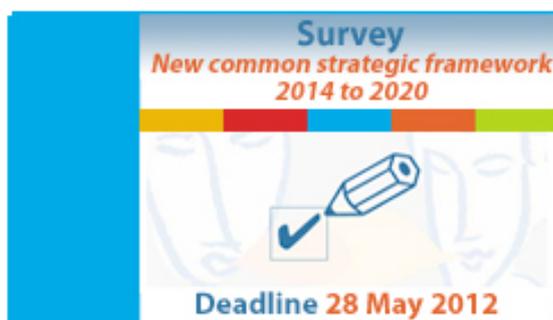
**INVITATION À PARTICIPER
À UNE ENQUÊTE MENÉE AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS LOCALES
ET RÉGIONALES DE L'UE
sur le
NOUVEAU CADRE STRATEGIQUE COMMUN 2014-2020**

DE QUOI S'AGIT-IL?

Dans le sillage des propositions relatives à la politique de cohésion du 6 octobre 2011 et afin d'aider les États membres à se préparer en vue de la prochaine période de programmation financière, la Commission européenne a présenté, le 14 mars 2012, le "Cadre stratégique commun" (CSC). Il a pour objectif de contribuer à établir l'orientation stratégique pour la prochaine période de programmation financière 2014-2020 dans les États membres et leurs régions (voir informations sur le contexte en annexe).

COMMENT LES RÉSULTATS SERONT-ILS UTILISÉS?

Marek WOZNIAK, rapporteur d'un prochain avis du CdR sur "Le nouveau cadre stratégique commun 2014-2020", vous invite à donner vos premières réactions sur le document de travail des services de la Commission européenne intitulé "Éléments pour un cadre stratégique commun 2014-2020"¹. Le questionnaire suivant doit venir compléter le document de travail² de M. WOZNIAK; nous vous serions reconnaissants de bien vouloir envoyer également au rapporteur vos observations sur le document de travail. Votre contribution sera prise en compte dans le projet d'avis de M. WOZNIAK (adoption prévue les 9-10 octobre 2012) et dans le 3^e rapport de suivi du CdR sur la stratégie Europe 2020, qui doit être publié en octobre 2012³.



¹ Pour plus d'informations, consulter le site: http://ec.europa.eu/regional_policy/what/future/index_fr.cfm

² Vous pouvez consulter ce document à l'adresse: <https://bvstoad.cor.europa.eu/BrowseDocuments.aspx?type=1&folder=cd%5ccoter-v%5cdossiers%5ccoter-v-025>

³ Ce rapport annuel rend compte de la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 sur le terrain, et indique dans quelle mesure tous les niveaux de gouvernance y participent en partenariat, avant la publication du prochain "Examen annuel de la croissance" de la Commission européenne. Le deuxième rapport de suivi du CdR a été adopté en décembre 2011: <http://portal.cor.europa.eu/europe2020/news/Pages/2ndCoRMonitoringReportonEurope2020.aspx>

VEUILLEZ REMPLIR CE QUESTIONNAIRE DANS UNE LANGUE DE L'UE EN UTILISANT LES ESPACES PREVUS À CET EFFET, PUIS RENVOYER LE QUESTIONNAIRE REMPLI DANS N'IMPORTE QUEL FORMAT TEXTE (ET NON PDF) À:

europa2020@cor.europa.eu

D'ICI LE 28 MAI 2012

Pour plus d'informations, en particulier sur les modalités d'adhésion à la plateforme de suivi de la stratégie Europe 2020, veuillez consulter le site:

www.cor.europa.eu/europa2020

Le questionnaire sera disponible sur ce site, **dans toutes les langues, à compter de la première semaine de mai.**

VEUILLEZ ÉGALEMENT CONSULTER LE DOCUMENT DE TRAVAIL de la commission de la politique de cohésion territoriale du CdR sur le CADRE STRATÉGIQUE COMMUN, rapporteur: Marek WOZNIAK PL/PPE), Maréchal de la voïvodie de Grande-Pologne.

<https://bvstoad.cor.europa.eu/BrowseDocuments.aspx?type=1&folder=cdr\coter-v\dossiers\coter-v-025>

INFORMATIONS SUR LE PARTICIPANT⁴:

Nom:	Martine Theveniaut Relu, complété, validé par France Joubert président, Priscila Soares vice-présidente
Coordonnées: (adresse, téléphone, courrier électronique)	5, rue de Cadène 11580 Ales-les-Bains
Au nom de: (nom de la collectivité locale ou régionale)	P'actes Européens
Pays:	France
Membre de la plateforme de suivi de la stratégie EUROPE 2020 (ancienne plateforme de suivi de Lisbonne)⁵	Observateur auprès de la Plateforme de suivi de la Stratégie Europe 2020 du Comité des Régions Européennes
Type d'organisation	<input type="checkbox"/> Autre : Réseau horizontal de territoires européens

4

Clause de confidentialité: Le suivi de votre contribution rend nécessaire le traitement de vos données personnelles (nom, coordonnées, etc.) dans un fichier. Toutes les réponses aux questions sont apportées sur base volontaire. Vos réponses seront conservées pendant une durée de cinq ans après la réception du questionnaire. Pour de plus amples informations ou pour exercer vos droits en application du règlement (CE) n° 45/2001 (par exemple, pour accéder à des données, pour les rectifier ou les supprimer), veuillez écrire au responsable du traitement des données (chef de l'unité "Réseaux et Subsidiarité") à l'adresse europa2020@cor.europa.eu. Le cas échéant, vous pouvez aussi prendre contact avec le délégué à la protection des données du CdR (data.protection@cor.europa.eu). Vous avez également à tout moment le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données (www.edps.europa.eu). Veuillez noter que le questionnaire contenant votre contribution et vos coordonnées sera publié en ligne. Votre questionnaire pourrait être transmis aux rapporteurs du CdR et à d'autres institutions de l'UE à titre d'information. Si vous n'êtes pas d'accord avec ce qui précède, veuillez dûment nous en informer.

5

Si vous souhaitez devenir membre de la *plateforme de suivi de la stratégie Europe 2020*, veuillez vous rendre sur le site: <http://portal.cor.europa.eu/europa2020/Knowledge/Pages/BecomeaMember.aspx>

1) **Quel est pour vous le rôle des fonds du CSC** dans le soutien de la mise en œuvre de la **stratégie Europe 2020** et des mesures figurant dans les **recommandations par pays** liées aux programmes nationaux de réforme (PNR) dans votre région/ville, dans le cadre des obligations plus vastes imposées par le traité sur l'Union européenne?

Les fonds relevant du CSC ont un rôle de premier plan à jouer pour soutenir les mesures d'application de la stratégie Europe 2020 dans les États membres et au sein des communautés régionales et locales. Réussir le tournant majeur d'une gouvernance démocratique à multiples niveaux est une transformation culturelle et institutionnelle très profonde. Articuler l'horizontal avec le vertical aux différentes échelles sur un mode non hiérarchique est un véritable défi. Le contexte rend cette évolution nécessaire pour répartir de façon équitable des moyens limités. La traduction des principes directeurs dans une diversité de situations est compliqué par la fragmentation inquiétante des approches nationales et infranationales poussant aux replis identitaires. Faire de la diversité un atout, c'est préparer l'avenir et c'est faire œuvre de paix.

« Le comment » mettre en pratique cette volonté de changement structurel, de façon suffisamment consensuelle et responsabilisante, est un chantier en soi, aussi déterminant que les contenus. À l'heure actuelle, des conditions sont à définir puis réunir pour valider ces priorités, la durée de temps est nécessaire pour définir avec justesse, rigueur et souplesse les modalités d'application et de suivi. Ces conditions ne semblent pas considérées avec assez d'attention et font craindre une dérive bureaucratique.

Le dispositif fait face à une double crise de légitimité dans sa conception même : les modalités de la décision du CSC sera prise par un acte délégué ce qui en fait un choix technique, alors que c'est un choix d'avenir fondamental qui engage le politique et doit pouvoir compter sur toutes les forces vives.

La **place des échelons de gouvernance publique infra-étatiques**, malgré leur rôle déterminant dans les investissements publics reste « mineure ».

L'expression citoyenne européenne et l'expertise d'usage, restent à une place supplétive alors qu'elles sont fondées sur des réalisations concrètes, celles d'ensembles d'acteurs promoteurs qui répondent aux besoins essentiels dans l'économie réelle et sont fortement impliqués par ailleurs dans la gouvernance territoriale.

« **Notre monde n'est plus uniquement un monde des Etats** : Les citoyens demandent à pouvoir faire leurs propres choix concernant la société dans laquelle ils souhaitent vivre et veulent être inclus dans le processus de prise de décision menant à ces choix. Les décisions doivent être prises au niveau où les citoyens peuvent exercer leur influence. La perspective unique des gouvernements locaux et infranationaux, due à leur proximité vis-à-vis des citoyens, est essentielle pour parvenir à la durabilité et à la mise en oeuvre de mécanismes de bonne gouvernance fondés sur la transparence, la participation et la responsabilisation.

Les villes et les gouvernements régionaux (états fédérés, régions, provinces,...) font partie de la même gouvernance. Il est rare qu'un développement territorial équilibré soit exclusivement urbain ou rural ; à l'inverse, il dépend bien souvent de la complémentarité et de la synergie entre tous les acteurs. L'interconnexion des territoires et leur interdépendance économique, environnementale et sociale requièrent l'application d'approches intégrées. C'est pour ces raisons que les gouvernements locaux et régionaux souhaitent présenter des propositions communes lors de Rio+20 et promouvoir ainsi une approche du développement basée sur les territoires et déterminée par leurs habitants ». **Extrait du message des autorités locales et régionales pour RIO+20, 23 mai 2012, Réunion Cités-Unies France et Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe.** <http://www.cites-unies-france.org/spip.php?rubrique29>

2) Votre collectivité régionale ou locale a-t-elle des besoins d'investissement qui diffèrent des 11 objectifs thématiques⁶ liés à la stratégie Europe 2020 et recensés dans le Règlement portant dispositions communes, ou qui se démarquent des priorités d'investissement définies dans le programme national de réforme de votre pays? Veuillez donner des exemples.

La question n'est pas seulement celle des priorités d'investissement. De façon plus générale, **la question qui se pose est celle des agencements institutionnels entre les priorités, les fonds et les échelles de gouvernance** pour atteindre les objectifs-clés dans les priorités identifiées ou à identifier, dans un contexte de plus en plus instable qui augmente le nombre de personnes, de territoires, de situations d'exclusion et d'interventions à envisager. Peut-on se dispenser de valider sur le fond des priorités quand l'enjeu est de les articuler intimement et pas seulement de les juxtaposer? La formulation des objectifs n'est-elle pas biaisée et faible quand elle se limite à parler de promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre. Est-ce seulement cela? Quand renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation se concentre sur la technologie, au détriment de l'innovation sociale? Quand les activités productives de l'agriculture, de la pêche ou bien les PME sont exclusivement tournées vers l'objectif de compétitivité? Y a-t'il vraiment une place pour un objectif tourné vers la promotion de la cohésion sociale et territoriale?

Obtenir efficacité et efficience suppose une connaissance préalable des réalités, des ressources, des effets plus particuliers de la crise dans les divers contextes européens. Cette approche intégrée n'est pas usuelle. Ni les coopérations, ni les complémentarités ne sont automatiquement déclenchées par des textes qui les recommandent. Quels critères d'appréciation? Quels équilibres entre les approches bottom-up et la vision-cadre stratégique top-down? Quels indicateurs pour représenter les dimensions non évaluées par le PIB comme la qualité de la vie, la soutenabilité écologique et sociale, la transparence démocratique dans l'exécution des mandats entre partenaires co-responsables d'atteindre ces objectifs?

Les acteurs du développement local ont une longue expérience du développement endogène et de l'animation de relations ouvertes entre territoires européens, au travers notamment de la mise en œuvre des programmes européens (Leader, Urban, Equal ...). Ils ont eu à faire face à **des obstacles récurrents dans les fonctionnements institutionnels**. Les mésestimer, c'est risquer de les répéter. Or, les propositions initiales de la Commission sont une opportunité pour faire progresser l'approche intégrée de l'utilisation des fonds structurels. Les territoires en attendent beaucoup. Si elles ont été globalement un succès, les politiques d'accompagnement du développement local n'ont pas permis de réaliser leur plein potentiel, malgré l'immense mobilisation sociale et sociétale des acteurs dans leurs bases de vie. Le développement local est resté étroitement utilisé comme un instrument d'application, sans dispositions particulières dans des programmes généraux, dirigé par des administrations marquées par une tradition d'application verticale d'aide par la subvention.

Les administrations nationales ne savent pas déléguer la prise de décision à des opérateurs non-publics tels que les groupes locaux d'action multipartite, pas plus qu'elles ne sont les mieux à même de **définir en amont les mesures appropriées pour une bonne gestion de fonds différents dans une perspective d'exercice de**

⁶ À l'annexe 1 du document de travail de la Commission européenne figurent les 11 objectifs thématiques: renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation; améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité; améliorer la compétitivité des PME, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP); soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 dans l'ensemble des secteurs; promouvoir l'adaptation aux changements climatiques ainsi que la prévention et la gestion des risques; protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources; encourager le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseau essentielles; promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre; promouvoir l'intégration sociale et lutter contre la pauvreté; investir dans l'éducation, les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie; renforcer les capacités institutionnelles et garantir l'efficacité de l'administration publique.

moyen-terme. Il est peu probable, aujourd'hui comme hier, de réussir cet exercice d'intégration, sauf dans un petit nombre d'États-membres et de Régions, réellement convaincus et engagés, et sans un investissement dans l'accompagnement humain et organisationnel de cette mutation. Les dispositions au niveau de l'UE et la façon de les traduire dans la "réalité" au niveau des États membres sous-estiment les difficultés à surmonter.

Le développement local et régional n'est pas seulement un mécanisme de meilleure coordination des fonds. **Cette approche participative d'aménagement est un vecteur de démocratisation dans la durée** : un cadre approprié à la résolution de problèmes d'emploi, d'organisation de services locaux, de gestion associative de fonds publics, de créations d'activités et d'entreprises. Les effets immatériels sont visibles et se traduisent par de l'engagement dans la vie de la cité, le désenclavement des esprits, l'ouverture sur la compréhension du monde. Cette approche humainement intégrée peut revitaliser le modèle européen dans beaucoup des domaines ciblés comme prioritaires dans le CSC.... pour autant que l'on n'assigne pas les facteurs immatériels de ce dynamisme territorial prioritairement à des fins de compétitivité à court terme. Car les relations de convivialité et d'épanouissement n'en relèvent pas.

Voir les exemples promus par des membres des Pactes Européens, présentés dans leur Cahier de propositions « Faire Pacte » de septembre 2011 http://www.pactes-locaux.org/bdf/docs/faire_p_acte.pdf

Voir aussi l'article paru sur le site du réseau européen LDnet

<http://ldnet.eu/Community-led%20local%20development:%20making%20it%20a%20success>

3) Chaque État membre doit soumettre son contrat de partenariat à la Commission européenne, pour approbation, dans un délai de trois mois après l'adoption du CSC. Quelles sont vos attentes par rapport à l'élaboration de votre futur contrat de partenariat au niveau national ?

1. Un point de vue collectif de pouvoirs locaux et régionaux de France :

Il est extrait de la Déclaration des collectivités citée plus haut qui apporte des éléments de réponse utiles.

Dans leurs interrelations avec les Institutions européennes ils demandent :

- de consacrer des moyens financiers nécessaires aux stratégies territoriales de développement durable et de faciliter leur accès aux collectivités locales, dans le cadre des politiques européennes (politique de cohésion, politique agricole commune).
- de veiller à la préservation de l'autonomie d'action et d'organisation des collectivités pour la mise en œuvre de services publics à haute qualité et l'accessibilité de tous.

Dans leurs interrelations avec l'État ils demandent :

- de poursuivre la décentralisation en appliquant le principe de subsidiarité, notamment pour la lutte contre le changement climatique et en matière de politique énergétique
- d'octroyer aux collectivités locales la capacité à produire du droit opposable en faveur de l'expérimentation et l'innovation car elles sont le creuset des innovations technologiques et surtout organisationnelles et comportementales.
- d'associer les collectivités dans la définition des politiques publiques car elles prennent une place déterminante à leur réussite.
- de faire évoluer la fiscalité pour donner une marge de manoeuvre aux collectivités et leur assurer la prévisibilité indispensable de leurs ressources financières.
- de revaloriser la notion d'investissement social permettant la réorientation des marchés publics en vue des pratiques du développement durable. »

2. Un point de vue de la société civile engagée pour préparer l'avenir : local/global sont interdépendants, mais c'est à l'intérieur du local que les problèmes se posent de façon très complexe ... et très concrète.

Le Collectif RIO+20 réunit depuis 18 mois une cinquantaine d'organisations, associations et syndicats en France dont les P'actes Européens font partie. La préparation a pris le temps d'établir les bases d'un consensus pour porter des propositions ensemble dans le calendrier officiel de l'ONU et sa déclinaison européenne, ainsi que dans la dynamique du Sommet des Peuples, coordonné par une plateforme de réseaux brésiliens et internationaux mobilisés. Leur Appel européen aux sociétés civiles est à la signature dans de nombreuses organisations et réseaux d'Europe. L'Appel met en avant **l'ambition politique d'un changement de civilisation sur la base d'un intérêt général hissé au niveau de l'humanité pour :**

- **obtenir une impulsion décisive pour une gestion collective et responsable de la planète**
- **des fondements d'engagements clairs inscrits dans un calendrier.**

Avec 6 priorités :

➤ Garantir le droit à l'alimentation, à l'eau et au développement :

La notion d'économie verte mise en avant à Rio serait irrecevable si l'investissement préconisé est soumis à une approche unique par le marché. L'accès aux services et aux biens essentiels affirme la primauté du citoyen sur l'économique et la nécessité de régulations financière, économique et juridique.

➤ Reconnaître l'existence de plusieurs modes de développement :

stopper la marginalisation sociale croissante et investir dans les services de base dont les populations ont besoin. L'utilisation d'énergies renouvelables, les pratiques d'agroforesterie, les techniques simples de collecte, stockage et distribution de l'eau, sont autant d'approches pertinentes pour 1,8 milliards de petits agriculteurs.

➤ Réaffirmer l'existence des biens communs que ce soit les milieux naturels, l'immatériel technologique ou culturel ; reconnaître l'expertise des usagers et favoriser la gestion locale ; les protéger ; limiter la financiarisation ; requalifier la relation de l'homme avec la nature ; arrêter de spéculer sur des conditions nécessaires au bien vivre.

➤ Elaborer des trajectoires de transition écologique et sociale de toutes nos sociétés : privilégier l'intérêt général ; prendre en compte la contrainte sur les consommations de ressources dans la recherche d'un nouveau modèle d'organisation sociale. Dans cette optique, une forte intégration sociale et territoriale est nécessaire pour trouver d'autres modes de satisfaction que la sur-consommation.

➤ Construire un socle universel de protection sociale : revaloriser le travail, accompagner les temps de formation, sécuriser les parcours professionnels et ouvrir à des emplois de qualité à l'échelle de la planète. Le dumping social doit cesser. Une transition juste ne peut s'ouvrir que si les acteurs font face à leur responsabilité.

➤ Reconnaître à la société civile : lui accorder toute sa place dans les négociations, les décisions, les politiques publiques, les mises en œuvre locales. De nouvelles trajectoires de développement ne peuvent se construire que si la société citoyenne, forte de son expertise d'usage, est incluse en amont des stratégies et si les conflits d'intérêts sont reconnus en toute transparence.

Les textes du Collectif et la liste de ses membres, l'Appel européen sont disponibles : <http://collectif-france.rio20.net>

Voir aussi l'article publié par l'Institut des Hautes Etudes des Communications Sociales de Bruxelles

<http://socialeuropeanjournalism.com/2012/05/02/le-collectif-rio20-un-jalon-sur-la-voie-dune-citoyennete-mondiale-a-construire/>

6) Le fait de mettre l'accent sur le "Small business act" (initiative relative aux PME) et de passer des subventions à **de nouveaux instruments financiers permet-il de répondre suffisamment aux besoins de développement des PME** de votre région?

Le Comité des Régions a produit une contribution très circonstanciée sur le sujet. Il regrette notamment que **l'engagement d'inscrire le Small Business Act dans la stratégie Europe 2020 n'ait pas été assumé**. De ce fait, l'occasion d'utiliser les programmes nationaux de réforme comme un outil clé de sa mise en œuvre n'a pas été saisie (art10). **Révision du Small Business Act, octobre 2011, publié au JO de l'UE du 11 janvier 2012** <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:009:0018:0022:FR:PDF>

La coexistence de plusieurs modèles économiques (privé, public, tiers-secteur, activité bénévole) n'est pas prise en compte en tant que telle dans le SBA, alors que par certains égards, PME et entreprises sociales relèvent du « Think Small First » avec, certes, leurs différences de statut juridique.

« Vers un écosystème favorable à l'entrepreneuriat social en Europe ».

L'économie solidaire et l'entrepreneuriat social commencent à prendre une place dans le paysage européen du marché unique. Le contexte n'y est pas pour rien. Pour le Commissaire Barnier « les mots désendettement, stabilisation, régulation et l'action qu'ils sous-tendent sont nécessaires, mais contraignants. Pour les citoyens, il faut relever la ligne d'horizon, ajouter un espoir: celui de retrouver de l'emploi, de la croissance et de la compétitivité. La crise bouscule comme jamais auparavant nos références. Elle fait disparaître les tabous sur les sujets les plus importants. On ne pourra pas sortir de cette crise comme on y est entré. La nouvelle croissance que nous devons construire sera forcément plus sobre, plus verte, plus équitable. De gré ou de force, les entreprises devront poser une empreinte sociale et écologique durable. Avec un objectif : recréer durablement les conditions pour le progrès humain individuel et collectif. C'est l'objectif de l'Acte pour le marché unique proposé par la Commission européenne en avril 2011. Ce texte nous engage : douze leviers de croissance et 50 actions concrètes sur l'accès au financement des PME, la mobilité des citoyens, les marchés publics ou le développement du commerce électronique.

L'entrepreneuriat social est l'un de ces leviers. La performance financière n'est pas le seul critère qui permette d'analyser la force et la viabilité d'une entreprise. L'entreprise est une source de richesses et de progrès humain. On ne peut pas la négliger. Nous voulons l'accompagner en développant un environnement mieux adapté et en mettant ces entreprises sur un pied d'égalité avec les entreprises classiques dans le marché unique.». **Conférence « Économie solidaire et entrepreneuriat social » (Bruxelles, 18.11.2011)** http://ec.europa.eu/internal_market/social_business/conferences/index_fr.htm#maincontentSec1

L'engagement du Parlement Européen pour la promotion de la diversité des modes d'entreprendre.

Un intergroupe économie sociale et solidaire (ESS) a été constitué au Parlement européen. Un député Vert d'Allemagne Sven Giegold en est vice-président. Il est le rapporteur d'une résolution adoptée en mars 2012 sur le renforcement des coopératives européennes et plus largement de l'ESS. « En ce qui concerne l'ESS, **le rapport demande à ce qu'un processus ouvert soit enclenché**, afin de permettre l'échange des bonnes pratiques entre tous les États membres de l'UE. Les règles nationales et européennes doivent être améliorées en ce qui concerne les marchés publics, les aides d'État, la politique fiscale et la politique industrielle. Le rapport a obtenu le soutien de tous les groupes politiques ».

<http://www.socialeconomy.eu.org/spip.php?article1727>

« Pour des politiques européennes en faveur des alternatives économiques » était l'objet d'une réunion de l'intergroupe, le 25 avril 2012 à Bruxelles en présence du Commissaire Barnier. Des propositions ont été mises en débat. « Beaucoup d'entreprises d'économie solidaire utilisent les statuts existants (association, coopérative, mutuelle ou fondation). Mais, dans la pratique, il est difficile de tracer une ligne claire entre l'ESS et l'économie en général. Dans les différents États membres, l'ESS a été façonnée par les traditions régionales et nationales conduisant à des différences significatives et des définitions divergentes. La lente

approche d'un cadre européen pour l'ESS est en partie due à ce fait, car elle est fragmentée en plus de 40 organisations et réseaux et manque une représentation commune à Bruxelles.

Parmi les propositions :

- Un cadre juridique et institutionnel reconnu dans les Etats membres et leurs régions est essentiel.
- La reconnaissance statistique complète de la productivité des entreprises de l'ESS. L'Observatoire européen des PME doit en tenir compte dans ses enquêtes.
- Une forme de méthode ouverte de coordination MOC qui intègre pleinement les acteurs régionaux, c'est un bon instrument pour améliorer la situation. Il préserve l'autonomie régionale et encourage l'application des meilleures pratiques à travers l'Europe.
- L'amélioration de la législation du marché intérieur et des règles européennes relatives aux marchés publics pour permettre aux autorités locales et régionales de faire des appels d'offres en fonction des normes sociales dans le processus de production.
- Les utilisateurs doivent pouvoir être intégrés dans la conception de l'appel d'offres, avec des indicateurs appropriés, et innovants tels que la création d'emplois ou des objectifs éducatifs.
- Les marchés publics doivent pouvoir appliquer des règles appropriées aux produits du commerce équitable, mais aussi aux fournisseurs de services sociaux, aux entreprises d'insertion sociale, aux coopératives d'achat des réseaux locaux, par exemple l'infrastructure du réseau d'eau et l'électricité.
- Dans ce contexte, les règles européennes d'attribution des aides d'État ont besoin d'éclaircissements.
- Des politiques régionales doivent promouvoir et apporter un soutien accru à l'ESS par le biais des fonds structurels et régionaux. De solides références acquises dans l'ESS et le cas échéant des programmes d'éducation sur-mesure devraient être inclus dans les instruments financiers européens tels que Fonds sociaux européens, EFRE, Fonds européens d'investissement (FEI), EFRD et du FEADER.
- Il faut faire un effort bureaucratique pour que ce soit aussi gérable également par de relativement petits projets. **Traduction de passages du document en anglais remis en séance.**

www.sven-giegold.de sven.giegold@europarl.europa.eu

10) Selon vous, comment les fonds du CSC peuvent-ils contribuer à la réalisation de l'objectif de la stratégie Europe 2020 concernant **l'employabilité des demandeurs d'emploi, la requalification des travailleurs et la mobilité de la main d'œuvre**? Les propositions présentées dans le document de travail de la Commission sont-elles suffisantes pour engager les actions nécessaires?

Le Paquet Emploi ouvre des perspectives à la diffusion d'un outil de partenariat territorial qui a fait ses preuves : le groupement d'employeurs.

En période de rareté des fonds d'investissement, la mise en commun des ressources financières et matérielles est aussi vitale que de réunir les acteurs autour d'un objectif commun. Un exemple pourrait être **la mise en commun des ressources par des groupements d'employeurs**. En reliant autour des besoins similaires de recrutement et de formation, des groupes de PME peuvent surmonter leur incapacité individuelle à attirer du personnel qualifié et établir des politiques de ressources humaines communes.

Des partenariats à un niveau territorial approprié peuvent aider les transitions en intégrant des services pour des emplois publics, privés, troisième secteur, avec les organisations de sécurité sociale, municipalités, gouvernements régionaux, éducation et prestataires de formation, prestataires de l'orientation professionnelle, ONG, institutions de protection, etc. La composition des partenariats devrait être déterminée par les complémentarités de la prestation de services, ainsi que le coût-efficacité de la répartition des ressources. **Employment, Social Affairs and Inclusion sous la responsabilité du Commissaire Andor (adopté le 18 avril 2012)** http://ec.europa.eu/commission_2010-2014/andor/index_en.htm

Exemple des Groupements d'Employeurs (voir **réponse des P'actes Européens décembre 2011** à l'Enquête rapide sur le Programme de l'Union européenne pour le changement social et l'innovation sociale en préparation de l'avis du CdR et du troisième rapport de suivi sur la stratégie Europe 2020 -)

Voir aussi : Les Groupements d'employeurs en Europe

<http://www.cрге.com/le-cрге-et-l-europe/les-ge-en-europe,1,1,90.php>

Vidéo : L'emploi autrement <http://cрге.com/espace/fichier/video/video.php>

11) Quelles **politiques d'inclusion active** devraient bénéficier d'un financement du CSC pour réaliser les objectifs de la stratégie Europe 2020 concernant la **réduction de la pauvreté**?

L'association portugaise « IN LOCO » membre des P'actes Européens propose:

- A l'horizon 2013, afin de renforcer la cohésion territoriale, de faire face à la montée du chômage et d'adoucir les coupes opérées dans les budgets sociaux, les institutions européennes doivent reconnaître et soutenir par des subventions globales et pluriannuelles le travail de milliers de collectifs visant à **renforcer des « actions locales intégrées », conçues et menées en partenariat, actives au niveau de leur territoire.**
- Par ailleurs, l'Union européenne ne peut pas se permettre d'agir uniquement de façon centralisée et « top-down ». Dans le climat actuel, il est primordial de **faire participer activement les citoyens à la transition** vers une société européenne prospère, équilibrée et adaptée à ses besoins.
- Pour cela, dans le cadre des discussions liées au Fonds de cohésion 2014- 2020, **le Parlement européen doit proposer** la mise en place d'une Initiative communautaire unique qui vise les projets émanant des acteurs sociaux privés et publics (associations, petites entreprises, collectivités locales) et qui agissent dans une optique « intégrée » dans leur territoire. **beatingpovertyfinal [.pdf] Publié par IHECS Institut des Hautes Etudes des Communications sociales (décembre 2011) en français et en anglais**

13) Souhaitez-vous ajouter **des commentaires ou des suggestions**?

Les réponses à ce questionnaire, conformément à la place d'Observateur qui nous a été reconnue ne sont donc pas des réponses de gouvernements locaux ou régionaux.

- Ce sont des réponses issues des activités et des réflexions mutualisées entre membres des P'actes Européens qui est un collectif de ressources, souhaitant exercer une fonction utile d'interlocuteur pour porter des propositions de contenus et de méthodes à connaissance et contribuer ainsi à les promouvoir.
- Ce sont aussi les résultats de la participation active à des collectifs de travail dans l'actualité du projet européen : le RIPESS Europe, le Collectif RIO+20. Les références aux documents utilisés dans ce cadre sont indiquées.
- Seules les questions pouvant être utilement complétées ont été renseignées.

Conviction des membres des P'actes Européens : conclusion commune à toutes les questions :

Dans la perspective à 2020 d'une reprise génératrice d'emplois : Faire reposer la prospérité sur un développement en qualité, c'est possible, dès lors que l'on admet que les grands gisements d'emploi se trouveront à l'avenir dans la capacité de répondre aux besoins essentiels de la vie quotidienne avec qualité, durabilité, solidarité, proximité. Répondre à ces besoins,

- **c'est restructurer l'emploi en fonction de ces opportunités**
- **et la volonté politique de marcher dans cette direction.**

Merci pour votre contribution

**Informations sur le contexte: le document de travail des services de la Commission
Éléments pour un cadre stratégique commun 2014-2020**

Le 14 mars, la Commission européenne a publié les éléments pour un cadre stratégique commun 2014-2020 pour l'utilisation future du FEDER, du FSE, du FEADER et du FEAMP.

Le document de travail des services de la Commission a pour objet de fixer les principaux éléments du CSC:

- pour chacun des objectifs thématiques énoncés dans la proposition de Règlement portant dispositions communes,
- les principaux objectifs et principes de la stratégie Europe 2020 que les États membres devront établir dans leurs contrats de partenariat, en lien étroit avec leurs programmes nationaux de réforme;
- et les actions clés qui correspondent aux priorités d'investissement et aux priorités de l'Union et qui sont susceptibles d'avoir le plus d'impact sur la croissance, l'emploi et le développement durable au cours de la mise en œuvre des programmes;
- les liens avec le processus de gouvernance du «semestre européen»;
- la coordination et l'intégration des fonds relevant du CSC;
- les principes horizontaux et les objectifs politiques pour la mise en œuvre des Fonds relevant du CSC;
- le développement de contrats de partenariat et de programmes s'attaquant aux défis territoriaux d'une croissance intelligente, durable et inclusive;
- les priorités pour les activités de coopération.

Le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) assigne à ces instruments des objectifs clairs en matière de cohésion économique, sociale et territoriale.

Dans ce contexte, les fonds du CSC ont un rôle central à jouer dans le soutien des mesures de mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 dans les États membres, les régions et les collectivités locales, mesures présentées entre autres dans les programmes nationaux de réforme et, le cas échéant, dans les recommandations par pays.

Les fonds du CSC peuvent sensiblement contribuer à produire les changements structurels nécessaires et aider à combler les lacunes par rapport aux grands objectifs de la stratégie Europe 2020.

Le CSC devrait renforcer la cohérence entre les engagements politiques pris dans le contexte de la stratégie Europe 2020 et les investissements sur le terrain.